

Image not found or type unknown



Pret voiture contracté il y a 20 ans

Par **nours 99**, le **16/11/2012 à 17:46**

BONJOURS rnje voudrais savoir pour un pret voiture contracté en 1992 si la maison de credit peut demander un remboussement ?rncelle si par simple lettre non recommandée .rnet savoir si le faite d avoir telephoné a la société de credit pour en savoir plus peut nous faire préjudice ?rnl la société de crédit va nous envoyer les papiers conforme du pret de voiture .rnsachant qu en 1992 mon père n avais pas de voiture en son nom . est savoir également si la souprefeceture peut nous appuiller par un papier comme quoi il n avais pas de carte grise en son nom ? rnmerci de votre réponse

Par **Marion2**, le **16/11/2012 à 18:37**

Bonjour,rnrnVous avez reçu une lettre non recommandée AR d'une société de crédit concernant un prêt non remboursé datant de 1992 ?rnrnSi c'est bien le cas, ne téléphonez surtout pas à cette société et ne répondez surtout pas à ses courriers.rnLa dette est prescrite.rnrnNe contactez pas la sous-préfecture.

Par **nours 99**, le **16/11/2012 à 19:34**

ma soeur a téléphoné et la société va envoyer les documents propre a la dette .rnfaut il ne plus répondre mm si la société telephone ou renvois des courriers ???rnpouvez nous dirent ce qu il fo faire si harcèlement telephonique ou par courrier ???rncordialement

Par **Marion2**, le **16/11/2012 à 20:46**

Vous ne faites rien. Aviez-vous reçu la signification d'un jugement ?
Vous ne répondez ni aux courriers ni au téléphone.
S'il y a trop d'appels téléphoniques, faites-vous inscrire sur liste rouge. C'est rapide et gratuit.
Lisez sur ce forum les messages concernant CREDIREC par exemple, vous y verrez toutes les recommandations dans ce genre de cas.
Vous ne devez plus rien, la dette est prescrite.
Cdt

Par **nours 99**, le **19/11/2012 à 18:42**

merci pour tout ces renseignements rnvous êtes de tres bon conseil rncordialement